

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 JUILLET 2021 A 18 H 00

Salle Romain Rolland

M. Bourdounne : Mesdames messieurs bonsoir, merci d'être présents pour ce conseil avant les vacances d'été, vacances bien méritées après un travail fructueux en cette année difficile. Avant de démarrer la séance, nous accueillons ce soir, Monsieur Christophe Deniaux et Madame Anouck Camain, qui ont été élus conseillers départementaux la semaine dernière. Lors cette élection, ils avaient manifesté le souhait de pouvoir participer aux Conseils Municipaux, si les maires concernés le souhaitaient. Je pense qu'il est important que nous puissions avoir des échanges réguliers. Il est nécessaire d'avoir différents échanges et des temps de travail avec les élus départementaux qui représentent notre canton. C'est pourquoi je leur ai demandé d'être présents ce soir afin qu'ils puissent voir les débats, qu'ils puissent se présenter, voir comment ils envisagent leur fonction, comment ils imaginent porter des ambitions partagées pour le territoire. A charge pour eux d'assister à l'ensemble de nos travaux ou en fonction de leur disponibilité de quitter la séance quand le souhaitent.

M. Deniaux : Merci monsieur le maire de votre invitation. Bonsoir à tous. Nous sommes très contents de pouvoir assister à ce premier conseil municipal à Clamecy. Christophe Deniaux et Anouk CAMAIN. Comme on l'a dit pendant la campagne, nous souhaitons rendre plus proche le Conseil départemental et pris deux engagements. Le premier, c'est répondre aux sollicitations des maires pour participer au conseil municipal pour voir s'il y a des dossiers en lien avec les compétences du Département et les relayer par la suite. On pourra aussi se rencontrer en dehors d'un conseil municipal avec les élus, les adjoints. Puis, par rapport à la population, nous avons pris l'engagement de faire des permanences. On verra à quel rythme dans les 4 principales communes du canton, Clamecy, Tannay, Varzy et Entrains pour être à l'écoute de la population et pour faire remonter les dossiers si besoin. Y a-t-il des questions et remarques auxquels on peut répondre ? Je vous souhaite de bons travaux et nous pensons rester jusqu'à la fin du conseil municipal.

M. Bourdounne : Merci même si nous savons pouvoir nous appuyer sur la majorité du Conseil Départemental, nous n'hésiterons pas à vous solliciter autant que de besoin. S'il n'y a pas de remarques, nous pouvons commencer ce conseil municipal.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Kabboura El Moutaki Cavalli.

Mme El Moutaki Cavalli présente le procès-verbal de la précédente séance.

M. Bourdounne : Ce compte rendu est envoyé aux conseillers municipaux. Y a-t-il des observations ?

Mme Maillard : En ce qui concerne le compte rendu, j'ai noté des petites choses : les observations que j'avais faites ne sont pas notées :

- Compte administratif : laisse apparaître des locations immobilières de 47 683 € au lieu de 54 000 €. Pouvez-vous m'indiquer pour quels immeubles ? Une réponse de Mme Bonin Blin nous indique qu'il s'agit de la location du cinéma. Je ne l'ai pas vu dans le compte rendu.

- Créances éteintes : j'ai indiqué « Y a-t-il un travail en amont avec les familles, dès la 1^{ère} facture non payée, peut-être est-il possible de réaliser un travail avec l'assistante sociale de secteur, le CCAS, la famille, l'aide sociale du Cd. C'est une 2^e chance financière, la personne a besoin d'aide à l'élaboration de son budget.
Sur le compte rendu : La dernière phrase n'est pas notifiée.
- ASC 2020 : j'avais dit même si la subvention de 2020 n'a pas été consommée en totalité., ne serait-il pas opportun de porter le même montant pour 2021 et ce pour le développement du sport pour les jeunes sur notre commune ? C'est une forme de prévention contre toute forme de délinquance, de développement de la citoyenneté, du corps et de l'esprit, de la transmission des valeurs comme le travail d'équipe, la solidarité et le respect, essentiels à la construction de notre société. C'est une forme de dynamisme pour les clubs de la commune.
- Prévention Routière : j'avais dit « cette association intervient dans les écoles, les collèges et lycées, sensibilisation piétons, vélo et risques lié à l'alcool et cannabis et ma question était : y a-t-il eu des actions de prévention en 2020 sur Clamecy ? »

M. Bourdoune : je vous propose de voter ce procès-verbal en tenant compte des remarques de Madame Maillard.

Le PV est adopté à l'unanimité.

PSE : Engagement dans un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur les BAC

Suite à l'étude de préfiguration pour la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) pour la protection des captages d'eau potable, les communes de Clamecy et Brinon-sur-Beuvron proposent de s'engager dans le dispositif, sous réserve du soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

- ✓ Les PSE seront déployés sur 3 BAC : Foulon, Fontainerie, Brinon
- ✓ Pendant 5 ans : 2021 à 2026
- ✓ Cahier des charges : incitera à la réduction des traitements et en particulier du désherbage chimique pour limiter les herbicides dans l'eau
- ✓ L'AESN assumera à 100% le montant versé aux agriculteurs pour les services rendus. Les collectivités devront prendre en charge l'instruction et le contrôle des dossiers (5 200 €/an).
- ✓ Convention entre Clamecy et Brinon : la Ville de Clamecy assurera les tâches liées au dispositif. Chaque collectivité participera financièrement au reste à charge (au prorata du nombre d'abonnés)

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit, selon le scénario réaliste où 50 % des exploitations concernées s'engageraient :

Dépenses annuelles (pendant 5 ans)		Recettes annuelles (pendant 5 ans)	
Paielements pour services environnementaux	353 000 €/an	AESN (100%)	353 000 €/an
Accompagnement technique	4 000 €/an	AESN (80%) accompagnement	3 200 €/an
Instruction et contrôle	5 200 €/an	Autofinancement par les collectivités (Brinon 6% / Clamecy 94%)	6 000 €/an
TOTAL	362 200 €/an	TOTAL	362 200 €/an

N Bourdoune : La ville de Clamecy souhaite expérimenter ce dispositif sur 5 ans au côté de la commune de Brinon sur Beuvron.

L. Delsalle : Comme l'a dit M. Le maire, Il s'agit d'un dispositif expérimental sur notification à la commission européenne du ministère de la transition écologique qui consiste à déployer des PSE pour les territoires à fort enjeu Eau puisqu'il s'agit de préserver les 3 captages Foulon et Fontainerie et celui de Brinon qui encore aujourd'hui présente des problématiques de présence de molécules phytosanitaires au niveau de la nappe captée.

Il se déploiera sur 5 ans.

Le PSE : Il s'agit d'un paiement distribué à des vendeurs de services environnementaux : des agriculteurs qui cultivent des parcelles sur les bassins d'Alimentation des Captages et on rémunère des pratiques en cohérence avec la protection de la ressource et notamment sur la réduction ou le non-usage de produits phytosanitaires, qui rendent plusieurs services : préserver la biodiversité et les ressources en eau potable et la qualité des rivières. Ce service est rendu aux habitants et aux consommateurs d'eau qui par l'intermédiaire des collectivités qui peuvent recevoir un paiement pour services rendus. Les agriculteurs ont des indicateurs à respecter à l'année et ont un versement à l'échelle de leur exploitation.

Une convention liera la Ville de Clamecy et Brinon sur Beuvron qui définira les modalités de chaque collectivité au prorata des habitants. La ville de Clamecy signera des contrats avec les agriculteurs. Sur 5 ans, chaque année les agriculteurs établiront les données qui calculeront les indicateurs sont prévus et notamment 2 indicateurs sur l'utilisation des herbicides et les surfaces non traitées. Le paiement est de 70 €/ha maximum si l'agriculteur obtient 10/10.

L'agence de l'Eau assure le financement à la ville de Clamecy et en fonction des indicateurs, la ville versera à chaque agriculteur en fonction des résultats des indicateurs. C'est un dispositif volontaire pour les agriculteurs. Un accompagnement est prévu avec chaque agriculteur pour le changement des pratiques : ateliers techniques et pour accompagner en fonction des besoins. Des contrôles sont également prévus : 20 % des dossiers pendant 5 ans. Une prestation sera prévue avec un organisme contrôleur.

Nous avons déposé notre dossier. Il convient que 50 % des agriculteurs engagés soit 30 fermes et 2 000 hectares sur les bassins de captage, le montant 353 000 € (PSE) qui seront pris en charge à 100 % par l'agence de l'Eau. L'accompagnement technique pris en charge à 80 % par l'AES et le contrôle est pris en charge par les collectivités au prorata du nombre d'habitants.

Le plan de financement est établi pour un an et sera défini sur les 5 années à venir si le dossier est retenu par l'AESN.

Le montant de l'aide est de 70 €/ha avec un maximum 15 000 €/an/agriculteur qui représente le montant plafond pour les agriculteurs qui s'engagent vers l'agriculture biologique.

N. Bourdoune : Un double intérêt à la fois préserver notre ressource en eau qui est notre bien commun et accompagner au mieux les agriculteurs et les amener pas à pas vers la transition. A terme, on souhaiterait au moins sur l'ensemble des bacs la pratique agricole soit la plus vertueuse possible et que si possible soit privilégiée l'agriculture biologique et d'où cette volonté de ne pas dépasser le montant de 15 000 € octroyés en transition biologique.

J. Guibert : Concernant cet engagement sur le contrat territoire eau et climat, nous allons voter pour. Dans un conseil municipal j'avais fait le vœu qu'il fallait aider les agriculteurs à moins polluer et j'avais proposé d'orienter les productions de légumineuses avec des nodosités pour absorber les matières azotées en zone de protection des captages. Il vaut mieux payer un service pour limiter la pollution que pour le traitement et une eau de qualité inférieure. Seul bémol : 70 €/ha. Si un exploitant est obligé de passer à un autre mode de production qui va diviser par 2 sa production : 65 quintaux/ha. Cela risque d'être léger pour orienter les agriculteurs. L'intention est très bonne mais le volet financier, je comprends les contraintes de plafond, peut être un frein à ce que les agriculteurs à vouloir faire ce choix avec plusieurs centaines d'euros d'écart. Le volet n'est pas assez important.

N. Bourdoune : Les montants ont été discutés avec les chambres d'agriculture et les agriculteurs concernés et impliqués. Un cabinet a été mandaté pour savoir si la cellule environnementale souhaitait se positionner. Il s'agit de réduire les intrants, les produits phytosanitaires. Cela n'empêchera pas les agriculteurs de produire. C'est une prime qui se rajoute aux fruits de la vente de la production. Cela a été négocié avec ce plafond qu'on ne peut pas dépasser de 15 000 €.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Engagement pour le Contrat de Territoire Eau & Climat 2022-2024 pour la protection des captages prioritaires du nord de la Nièvre sur le bassin Seine Normandie

N. Bourdoune : 2 CETEC à l'échelle de notre territoire, 1 CETEC porté par la cellule agroenvironnementale sur la qualité des ressources en eau potable et 1 CETEC sur le syndicat mixte sur le Beuvron en direction des cours d'eau.

L. Delsalle : La cellule d'animation agro-environnementale regroupe quatre gestionnaires de captages classés prioritaires dans le nord de la Nièvre pour mener des actions afin de préserver et reconquérir la qualité de l'eau :

- la Ville de Clamecy,
- le SIAEP de la Bourgogne Nivernaise,
- la commune de Dornecy
- la commune de Brinon-sur-Beuvron.

Un diagnostic réalisé en 2019 établit la nécessité de poursuivre ces actions dans le cadre d'un **contrat de territoire eau et climat** « CTEC », outil de programmation de l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) : **il s'agit de signer ce CTEC 2022-2024 pour la protection des 6 captages prioritaires du nord de la Nièvre**, dont le programme d'actions a été validé en COPIL le 23 juin dernier.

Les 22 actions suivent 5 grands axes. Le CTEC s'attachera à encourager à la conversion vers l'agriculture biologique et l'adoption de pratiques alternatives au désherbage chimique. Un volet est prévu pour l'émergence de filières bas niveaux d'intrant telles que la luzerne.

Il s'agira également de **renouveler la convention de partenariat** pour la durée du CTEC, afin de redéfinir les rôles de chaque collectivité et la clé de répartition financière pour le reste à charge incombant aux collectivités (prorata du nombre d'abonnés). La Ville de Clamecy souhaite poursuivre son rôle fédérateur de la démarche : elle signera le CTEC au nom de la cellule d'animation et présidera le comité de pilotage associé.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant sur la période 2022-2024 :

Dépenses		Recettes	
Poste animatrice	186 000 €	Subvention AESN (poste + actions)	245 360 €
Actions	132 700 €	Autofinancement cellule d'animation	73 340 €
Dispositif PSE	1 086 600 €	Financement AESN PSE	1 068 600 €
		Autofinancement PSE Clamecy/Brinon	18 000 €
TOTAL	1 405 300 €	TOTAL	1 405 300 €

La participation pour la Ville de Clamecy est évaluée à 69 755 € soit 23 252 € par an en moyenne.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Demande d'aide pluriannuelle pour l'animation agro-environnementale pour la protection des captages prioritaires dans le cadre du CTEC 2022-2024

N. Bourdoune : Dans le cadre du CTEC pour la protection des captages, le poste de l'animatrice basée à la Mairie de Clamecy peut être financé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80 % sur le salaire et les charges patronales, et un forfait de 8 000 € pour les frais de fonctionnement de la cellule.

Le reste à charge sera réparti entre les quatre maîtres d'ouvrage, suivant les modalités définies dans la prochaine convention de partenariat.

Le plan de financement prévisionnel sur les 3 ans s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Frais de personnel (48 000 €/an)	144 000 €	subvention AESN 80 % frais de personnel	115 200 €
Charges non prises en charge par l'AESN (COS)	3 000 €	forfait AESN frais de fonctionnement	24 000 €
Frais de fonctionnement (13 000 €/an)	39 000 €	autofinancement cellule d'animation	46 800 €
TOTAL	186 000 €	TOTAL	186 000 €

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Signature de la déclaration d'engagement à contribuer à la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique

N. Bourdoune : Dans le cadre du CTEC pour la protection des captages, les collectivités doivent s'engager à prendre une part active à l'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique dans leur domaine et leur territoire de compétences. Cet engagement se traduit par la signature d'une charte.

Pour la Ville de Clamecy, il s'agit de s'engager pour la préservation de la qualité de l'eau à travers les actions définies dans le CTEC, en particulier l'accompagnement du développement de l'agriculture biologique, l'encouragement des filières bas niveaux d'intrants, et la promotion des haies sur les bassins d'alimentation de captages.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Tarifs accueils périscolaires :

Mme. Ciudad-Kadi : Les tarifs ont été fixés par délibération du 26 juin 2019. Il est proposé de ne pas modifier le montant pour l'année scolaire à venir.

	Résidents Clamecy		Hors Clamecy
	Tarif horaire	Forfait mensuel	Tarif horaire
QF < 700 €	1,45 €	36.25 €	2,60 €
QF ≥ 700 €	1,65 €	41.25 €	2,90 €
Facturation minimum	5.10 €		8.20 €

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Recrutement de personnels périscolaires contractuels :

Mme. Ciudad-Kadi : Afin de poursuivre le dispositif périscolaire pour l'année scolaire 2021-2022, il convient de recruter du personnel contractuel en complément des personnels titulaires en place (ATSEM, personnels des restaurants scolaires et des accueils).

*Il est proposé de les rémunérer sur la base de 12 € brut/h comme actuellement. **Les personnes recrutées** sont titulaires soit d'un BAFA, soit d'une équivalence (CAP petite enfance, BPJEP...) au nombre de 10 et des heures qui varient en fonction des besoins et de leur activité.

*Par ailleurs, il est nécessaire de recruter un **responsable de centre** de loisirs, disposant d'un BAFD. Cette personne est rémunérée sur la base du tarif de 17,50 € brut/h.

*Certaines activités sont encadrées par des animateurs salariés **d'associations sportives**. Il convient d'établir une convention avec ces associations pour la mise à disposition de leur personnel. La réalisation des prestations est fixée à 18 h/l'heure. Deux animateurs intervenaient cette année Football et Hand.

Mme Maillard : Vous êtes passée rapidement sur la cantine à 1 €.

Mme Ciudad-Kadi : Je ne suis pas passée rapidement sur la cantine à 1 €. Nous n'en avons pas encore parlé. Il s'agit pour l'instant des dossiers des tarifs et des recrutements périscolaires car il s'agit de la même chose. Je parlerai de la cantine scolaire juste après.

Mme Maillard : Je souhaite savoir s'il s'agit d'agents permanents ou de nouveaux personnels. S'il s'agit de nouveaux agents, comment s'effectue le recrutement, combien y a-t-il d'agents, vous avez dit 10 agents et pour combien de temps vont-ils être recrutés ?

Mme Kadi : Il y a des jeunes et des moins jeunes qui sont recrutés et qui sont déjà intervenus les années précédentes et s'engagent à poursuivre leur activité l'année prochaine. Il y a eu un départ car ce sont des emplois associés à d'autres activités professionnelles. Ils postulent et sont recrutés sur le nombre d'heures correspondant aux heures d'ouverture des accueils périscolaires de notre commune et des communes partenaires dont les enfants sont scolarisés à Clamecy. Ils ont soit un BAFA ou une équivalence.

Mme Maillard : au niveau du responsable du centre de loisirs, y a-t-il pas eu un petit souci ? C'est un centre de loisirs ou un accueil périscolaire ? Ce sera un CDD ou CDI ?

Mme Kadi : Nous sommes déclarés centre de loisirs et le recrutement se fait sous forme de CDD.

Ce dossier est adopté à l'unanimité (2 délibérations).

1) Cantine à 1 €

Mme. Ciudad-Kadi : Depuis le 1^{er} avril 2021, toutes les communes sont éligibles au dispositif « Cantine à 1 € ».

Il s'agit pour la collectivité d'établir des tarifs sociaux avec au moins 3 tranches de quotient familial différentes, dont une tranche au moins bénéficiant d'un tarif inférieur ou égal à 1 €.

La tranche à 1 € doit être établie pour tous les enfants domiciliés ou non dans la commune.

▪ Proposition pour entrer dans le dispositif :

Tranches quotient familial	Tarif actuel Clamecy/ Communes participantes	Proposition de nouveaux tarifs Clamecy	Tarifs Communes actuelles extérieures	Proposition de nouveaux tarifs extérieures
0 – 254	2.11 €	1 €	6.31 €	1 €
255 -477	3.20 €	3.20 €	7.68 €	7.68 €
478 – 697	3.68 €	3.68 €	8.10 €	8.10 €

698 – 917	4.14 €	4.14 €	8.52 €	8.52 €
+ 918	4.60 €	4.60 €	8.87 €	8.87 €

Ce dispositif doit être acté par une délibération avec une convention pour au moins 3 ans.

L'Etat prend en charge systématiquement le différentiel : chaque repas facturé 1 € donne lieu à un versement de 3 € de l'Etat sur la base d'un état de remboursement.

Il convient de prendre la délibération :

- Pour déterminer une tranche de quotient familial bénéficiant du tarif à 1 €
- Autoriser le maire à signer avec l'Etat la convention de « cantine à 1 € »

Dispositif proposé par le Ministère des solidarités et de la santé.

Mme Maillard : Je suis pour le dispositif de la cantine à 1 €. J'avais demandé la circulaire à la dernière commission scolaire. Je ne l'ai pas reçue. Vous l'avez peut-être là et pourrez-vous me la transmettre. Le dispositif a été mis en place en 2018 par le Président de la République et présenté contre la lutte de la pauvreté. Je voulais savoir pourquoi cela n'a pas été mis en place à cette date ou même l'année suivante. Pour quelle raison cette mise en place tardive ? Il y a la mise en place actuellement des petits déjeuners gratuits, est-ce que c'est dans les tuyaux de la collectivité ?

Mme Kadi : la circulaire de tarification sociale des cantines date de d'avril 2021.

M. Bourdoune : Il y a souvent des déclarations d'intention, mais la mise en place n'est pas effective immédiatement. Je vous renvoie à ce qui est projeté sur l'écran. Une subvention aux collectivités de 3 € depuis le 1^{er} janvier 2021 pour chaque repas facturé de 1 € aux familles. Pour les petits déjeuners, cela doit se discuter avec les parents d'élèves et les communautés pédagogiques dans son ensemble.

Mme Ciudad-Kadi : La décision de mettre cette action en place a déjà été discutée mais en plus cette année avec les contraintes COVID, avec des désinfections de salles à chaque passage d'enfant, cela paraît difficile. Ce projet est à discuter avec la communauté éducative, ce ne sont pas les élus. Il y a déjà eu des goûters à l'école, cela a été retiré pour bien des arguments. Ce n'était pas approprié pour cette année.

La tarification sociale des cantines, le document du gouvernement date d'avril 2021. Il y a des déclarations d'intention et le temps que cela se mette en place. Je voulais préciser le nombre d'enfants concernés par la tranche 1 pour le mois d'avril est de 57 enfants soit 265 repas. Cela s'appliquera au quotient familial le plus bas.

J. Guibert : Ce dispositif est assez récent. C'est le président de la République l'a annoncé dans son plan de lutte contre la pauvreté. Je m'interrogeais sur les petits déjeuners mais effectivement pendant le COVID est une bonne raison. 20 % des élèves arrivent avec le ventre vide à l'école. C'est intéressant pour lutter contre la pauvreté. Je suis allé sur le site du Ministère et il y a un minimum de 3 tranches pour ce dispositif, nous en avons 5. Mais il serait intéressant d'avancer vers la 2^e tranche, car les gens dans la 2^e tranche sont également dans la pauvreté. On pourrait avancer car il n'y a pas de minimum par tranche. Je vous propose de mettre la 1^{ère} tranche à 0,95 et la 2^e à 1 € ; ce qui permet d'être éligible sur les 2 tranches et augmenter le nombre d'enfants concernés.

Mme Ciudad-Kadi : Question abordée pendant la commission des affaires scolaires et étendre le dispositif aux enfants relevant de la 2^e tranche. Néanmoins quand on relève le document, rien n'évoque que le dispositif soit pérenne. Cela nous inquiète pour l'avenir car le repas actuellement coûte 8,87 €. Si la collectivité a à prendre en charge le différentiel, ce sera difficile de dire aux familles qu'on ne pourra pas augmenter les tarifs et si on élargit avec d'autres quotients, ce sera difficile. Si on avait la garantie que le dispositif soit pérenne, il n'y avait aucun souci. On aurait même pu aller jusqu'à 3 tranches. Cela a modifié notre avis sur la question. On est resté sur cette tranche qui représente le plus grand nombre d'enfants. Pour la 2^e tranche : 26 enfants, soit 118 repas. Cela représente moins d'enfants. La 1^{ère} tranche va bénéficier à un bon nombre de familles.

M. Guibert : Je proposais une addition de 2 premières tranches mais cela pourrait avoir un effet de manche du gouvernement, on ne peut y répondre. L'Association des Maires de France se posait la question sur le paiement de ce dispositif. La question est posée une fois la convention est signée, c'est contractuel, c'est un engagement avec un date de fin de contrat et l'Etat devra abonder et ne pas se dérober à ce paiement.

M. Bourdoune : avec la difficulté de mise en place de cantine à 1 €, il sera très difficile de revenir en arrière après.

Mme Ciudad-Kadi : C'est ce qui a motivé cette orientation et par rapport au fait, si au bout de trois ans, ce sera plus difficile, voire impossible et la charge sera entièrement à la charge de la collectivité si le dispositif n'est pas poursuivi.

M. Bourdoune : On ne gagne pas d'argent avec la cantine scolaire et les communes partenaires participent à hauteur de 50 % du déficit de la cantine pour les élèves qui les concernent. La commune centre fait une démarche de solidarité pour les enfants du territoire.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Création de contrats PEC (Parcours Emploi Compétences)

N. Bourdoune : Il est proposé de créer des postes de Parcours Emploi Compétences, dispositif établi par l'Etat, permettant de ramener vers l'emploi des personnes relevant de Pôle Emploi ou du Conseil Départemental.

Ces postes peuvent être financés à hauteur de 40 à 80 % en fonction des différents publics sur la base de 20 h/semaine. Les contrats sont de 6 à 12 mois.

Les secteurs concernés par ces recrutements sont :

- Centre de vaccination de Clamecy - agent administratif : 1 poste à temps complet
- Agent administratif : 1 poste (20h)
- Agent technique : 1 poste (20 h)

M. Guibert : Pour rebondir aux questions de Mme Maillard concernant les postes périscolaires, nous ne prenons pas part au vote car il n'y a pas eu de commission Ressources Humaines, pour prendre une décision nous n'avons pas d'explications.

M. Bourdoune : Il s'agit de contrats aidés mais pas de postes pérennes. J'entends la remarque avec le contexte où on ne pouvait peu voire pas se rencontrer.

Mme Maillard : Quelle est la formation proposée suivie par les trois agents ?

M. Bourdounne : Ces personnes ne sont pas encore recrutées, et ce sera en fonction de la personne recrutée et le profil détermine également le taux de subvention dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil Départemental ou le service public de l'emploi et que ces éléments seront affinés.

Mme Maillard : Il n'y a pas de formation proposée.

M. Bourdounne : Ce sont des formations obligatoires. Les formations sont soit adaptées au poste soit à un projet de formation de la personne en lien avec le plan de formation de la collectivité.

Mme Maillard : La commission Ressources Humaines ne s'est pas réunie. Au niveau du recrutement, comment la commission va statuer sur ces recrutements ?

M. Bourdounne : en général, on réunit la commission RH pour des contractuels de longue durée ou pour les titulaires et rien ne justifie la réunion de la commission Ressources humaines pour valider des petits contrats. Ce sera le pouvoir discrétionnaire du maire.

Le RN ne prend pas part au vote.

Création d'un poste d'agent contractuel pour le classement des archives :

N. Bourdounne : Afin d'assurer le rangement et le récolement des archives municipales pour intégrer les nouveaux locaux réalisés au sous-sol de la mairie, il convient de recruter un personnel qualifié spécifique pendant 4 mois.

Il est proposé de créer un poste de contractuel et de le rémunérer sur la base du 1^{er} échelon d'assistant de conservation du patrimoine, grade de catégorie B.

Ce dossier est adopté à l'unanimité

Petites villes de demain :

Création de poste chef de projet et signature de la convention de financement du poste par le Conseil Départemental

N. Bourdounne : Suite à la délibération du 30 mars 2021 et à la signature lundi 21 juin 2021 de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain, la ville de Clamecy souhaite engager le recrutement du chef de projet, qui, rattaché à la Direction Générale des Services, coordonnera, au sein d'une équipe projet, les actions et opérations de revitalisation de la commune. En lien avec les services de l'intercommunalité, il contribuera également, dans les 18 mois suivants, à la définition d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Lors de sa session extraordinaire du 7 juin dernier, le Conseil Départemental de la Nièvre a décidé de soutenir la création de ce poste en complémentarité des postes pris en charge par l'Etat sur d'autres communes dans le cadre du même programme. Cela se traduira par un appui financier à hauteur de 75 % du salaire annuel brut chargé, dans la limite de 45 000 €/an (voire 55 000 €/an si engagement dans une opération OPAH-RU), pour une période d'un an renouvelable dans la limite de la durée du dispositif national.

Au départ de l'action, L'Etat assurait le financement d'un poste de chef de projet partagé avec Varzy. Cela ne semblait pas adapté pour l'une et l'autre commune, notamment dans les actions pour la redynamisation du centre-ville, Après négociation avec l'Etat et le Département, l'Etat finance un poste pour la commune de Varzy et le Département financier un poste à temps plein pour la commune de Clamecy à compter du 1^{er} septembre 2021.

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la création d'un poste de chef de projet contractuel à temps complet sur la base de l'article 3 II de la Loi du 26 janvier 1984 et de le rémunérer sur la base du 4^e échelon du grade d'attaché principal avec attribution d'une IFSE dans la limite des plafonds établis par la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2018 relative à la mise en place du RIFSEEP.

Il convient également d'autoriser le maire à procéder à la signature de la convention avec le Conseil Départemental.

V Lepinasse : Que signifie IFSE ?

M. Bourdoune : C'est un régime indemnitaire qui accompagne le salaire de base : Indemnité de Fonction de Suggestion et d'Expertise.

D. Girault : quel est le niveau de diplôme, doit-il être titulaire de l'enseignement supérieur ?

M. Bourdoune : On valide le principe. Le diplôme sera inscrit sur l'offre d'emploi : un master 2 Ingénieur. Le salaire minimum est de 34 000 €/an.

M. Guibert : J'ai bien compris le poste, il va travailler au sein d'une équipe projet ? Qui la compose ?

M Bourdoune : Il travaillera de manière très active avec la DGS, avec la DAF, la DGA et avec les agents en charge de l'environnement, avec le chargé de projet « petites villes de demain » de Varzy. A terme il y a cette nécessité à 18 mois de mettre en place à l'échelle de la communauté de commune un projet de réhabilitation du territoire. Il rejoindra l'équipe qui gère les projets de la municipalité avec l'idée d'action spécifique sur le périmètre du centre-ville.

Nous vous demandons d'autoriser le maire à recruter un chef de projet et autoriser le maire à signer la convention avec le Conseil Départemental.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES CULTURELLES :

Subventions :

Mme. Taupenot : Association Le Chevalet : Subvention de fonctionnement : 176 € proposée par la commission des finances, au lieu des 250 € demandés.

Mme Maillard : A quelle période l'association va-t-elle exposer ? Je n'ai pas de dates sur 2021.

Mme Taupenot : Ils se produisent actuellement à Vézelay. Nous n'avons pas de dates pour Clamecy.

M. Bourdoune : Nous vous communiquerons l'information dès que nous l'aurons.

Mme Taupenot : L'an passé, elle a eu lieu à la salle polyvalente, mais actuellement la salle polyvalente n'est pas disponible.

Subvention attribuée à l'unanimité.

Masterclass Blues :

Mme. Taupenot : L'Association Blues à Clamecy a organisé en 2020 une masterclass de blues. Cette année, avec la création d'une association « Clamecyclass », elle souhaite monter en puissance avec une masterclass de blues composée de musiciens amateurs de différents niveaux encadrés par des musiciens professionnels, ainsi qu'un atelier musique classique / lecture de textes et une représentation théâtrale. Une restitution publique aura lieu.

L'an dernier, l'association Blues à Clamecy a porté l'organisation d'une masterclass sans réaliser de demande de subvention spécifique. Cette année, une association dédiée a été créée : Clamecyclass.

Demande de subvention : 4 000,00 € pour trois séances de restitution de travail à Clamecy.

M. Girault : Je voudrais avoir des précisions sur l'organisation de cet événement, la part consacrée à la restitution et la part à la masterclass elle-même où des jeunes viennent apprendre quelque chose. Qu'est-ce qu'apportera la masterclass à la collectivité ? Cette initiative part de l'association Blues à Clamecy mais une montée en puissance avec la création d'une autre association, comment cela est-il structuré ?

Mme Taupenot : J'ai la composition de l'autre association, les membres fondateurs sont avec Gérard Guillemette et sont M. Flaubert, Françoise de Mongus et Guillaume Latimare.

Pour l'instant, ils proposent deux masterclass. Des gens s'inscrivent. La parution a été faite dans des journaux spécialisés. C'est très cher de publier ce genre d'annonce, de l'ordre de 3 000 €. Ce sont des professionnels qui échangent avec des amateurs et les restitutions auront lieu au niveau de la Ferme Blanche fin juillet. C'est un échange de travail entre professionnels et amateurs. L'association souhaite que cette manifestation ait un rayonnement national avec des publicités ciblées dans des journaux nationaux sur le blues, le théâtre et la musique et avec des gens qui viennent visiter le territoire en faisant la masterclass. Ils viennent en famille, pendant le temps de la masterclass les autres membres de la famille vont découvrir le territoire.

Concernant les 3 membres fondateurs : M. Flaubert est déjà installé dans notre territoire ; Françoise de Mongus, artiste et professeur au conservatoire de Versailles a fait plusieurs concerts avec Fédémuse a une résidence secondaire vers Armes et vient plus souvent depuis le confinement ; Guillaume Latimare de Fabrègues, quelqu'un a également une résidence dans le coin.

Lecture du dépliant de l'objet de l'association.

M. Girault : Je n'ai pas bien compris : qui demande la subvention Blues à Clamecy ou Clamecyclclass ?

Mme Taupenot : Pour moi, la demande est faite par Blues à Clamecy car l'association Clamecyclclass n'est pas totalement pérennisée par ses statuts. Nous verrons vendredi où en sont les statuts.

M. Girault : Si elle est demandée par Blues à Clamecy pour une autre association, la demande n'est pas recevable dans la mesure où l'association n'est pas créée. Je trouve une forme d'amateurisme de cette nouvelle association qui sollicite une subvention dans l'été. Cela me semble amateur et pour ne pas dire primesautier, de demander à une commune une subvention pour une activité qui aura lieu le mois d'après. Je suis choqué.

M. Bourdoune : Je complète l'information de Madame Taupenot. La subvention est demandée par Clamecyclclass qui est une nouvelle association constituée avec une partie de membres de l'association Blues à Clamecy. Le projet masterclass est un projet d'envergure qui à terme doit conduire à plusieurs manifestations, 4 ateliers : théâtre, danse contemporaine, musique classique, blues. On retrouve les mêmes personnes dans l'organisation, on est bien sur une « expérimentation » pour cette année et pour les avoir rencontrés et échanger à de nombreuses reprises, on a réduit le projet à son expression essentielle : une masterclass de Blues pour l'instant, avec une diffusion dans des revues spécialisées à l'échelle nationale qui permettent de faire parler de Clamecy et faire rayonner Clamecy, aussi par rapport à cette possibilité d'apprendre, de développer des pratiques musicales avec de vrais professionnels et spécialistes en substitution de la masterclass de blues telle qu'elle avait lieu à La Charité sur Loire qui n'a pu avoir lieu du fait de locaux inadaptés pour les recevoir et de la situation sanitaire.

La démarche de création master class Blues à La charité n'a pas été anticipée. Ces 4 000 € ne visent qu'à subventionner essentiellement les restitutions : 3 spectacles. On peut considérer que 4 000 €, c'est beaucoup, je considère que cela ne l'est pas. 4 000 € pour que Clamecy rayonne à un niveau national dans le cadre d'une revue spécialisée et cette relation à l'éducation musicale et populaire, il y a une plus-value. Il s'agit d'une expérimentation. S'il s'avère qu'ils ne peuvent équilibrer ce prévisionnel, cette manifestation n'aura pas lieu, cette subvention ne sera pas versée. S'ils souhaitent la mettre en place malgré tout et qu'elle s'avère déficitaire, la commune ne prendra pas en charge le déficit. Le principe est bien à terme et si cela fonctionne, on est sur quelque chose d'assez ambitieux, masterclass en théâtre, en danse contemporaine, en musique classique, en blues. Le principe est qu'une masterclass s'équilibre de manière automatique, nous financerions, outre la mise à disposition des locaux et de matériel, c'est un investissement de la collectivité ce sont des éléments liés à la restitution et à l'animation culturelle de la ville. S'il s'avère qu'ils n'équilibrent pas et si nous n'étions pas satisfaits des restitutions envisagées, nous ne nous engagerions pas pour une année supplémentaire.

D. Girault : vous avez bien compris mes inquiétudes. Je ne pense pas qu'il soit pertinent que la commune de Clamecy finance la venue de stagiaires. Il faut que l'argent versé ce soit pour la partie culturelle, offrir à la population des spectacles de qualité et pas que cela serve pour un prix moins élevé pour les stagiaires, venant de partout... Il y a une comme forme de dévoiement de la politique culturelle clamecycoise.

N. Bourdoune : On est sur une expérimentation. On finance la restitution et la communication optimiser le rayonnement de la collectivité.

D. Girault : Vous avez obtenu une certification de maturité de Clamecyclass ? Clamecyclass est une émanation de Blues à Clamecy. On a été habitué avec Blues à Clamecy à des demandes de subventions en urgence à la suite d'opérations plus ou moins ratées, on a des scrupules à se lancer avec ce groupe dans une activité semblable.

N. Bourdoune : Je comprends vos réserves. On une position avec une véritable expertise et pour ce qui concerne les demandes d'aides de dernière minute, cela peut arriver car les associations n'obtiennent pas nécessairement les subventions envisagées. On le verra pour l'ACL. Mon engagement est pris de façon ferme par les membres de cette municipalité que nous n'interviendrons en pompiers si cette opération ne s'équilibrerait pas, l'enjeu est qu'elle n'aura lieu que si elle s'équilibre.

D. Girault : c'est 4000 € pour solde de tout compte, la commune de Clamecy fournira les prestations en nature : salle, personnel... ?

N. Bourdoune : Bien évidemment cette association va s'appuyer sur nos infrastructures et notamment les locaux de la Ferme Blanche qui sera le lieu de déroulement des manifestations.

V. Lepinasse : J'avais soulevé ce point lors de la commission des affaires culturelles et, compte tenu du débat et de son importance par rapport à l'impact de son rayonnement, compte tenu de son caractère expérimental et novateur, j'aurai aimé que le point du projet soit abordé à la dernière commission des affaires culturelles.

N. Bourdoune : J'entends. Je n'ai pas participé à cette commission. Ce point a été abordé en commission des Finances.

V. Lepinasse : L'intérêt de la commission est qu'il y ait quelque chose de consultatif en amont.

Mme. Maillard : Nous allons nous abstenir Nous sollicitons le report pour pouvoir étudier un peu plus dans les détails la subvention.

N. Bourdoune : Pour la question du report : On ne va pas reporter au mois de septembre, car cette manifestation a lieu en juillet. On ne va pas refaire un conseil municipal, mais vous pouvez vous abstenir et ne pas participer au vote.

Mme Maillard : On est mis sur le fait accompli. Clamecyclass va se produire au mois de juillet. On aimerait avoir plus d'éléments, un budget plus détaillé pour donner notre avis.

J. Guibert : Une partie de cette subvention va servir à la communication ? Si c'est dans 2 semaines c'est mal parti pour que ce soit efficace sur le territoire.

N. Bourdoune : Il y a déjà des communications sur le territoire mais elles ne s'adressent pas uniquement aux habitants du territoire. La diffusion de la tenue des restitutions en direction de la population du territoire sera faite.

V. Taupenot : La communication est présente dans la presse spécialisée et déjà passée sur le FB de la Ville de Clamecy.

Ce dossier est adopté à la majorité : 7 abstentions.

2) Association Culture et Loisirs

Mme. Taupenot : L'Association Culture et Loisirs à Clamecy a organisé les 2 et 4 juillet son 45^{ème} anniversaire.

La demande porte sur une subvention complémentaire de 1 000 € à la subvention de 2 000 € précédemment accordée lors du conseil municipal du 1^{er} juin 2021. En effet, l'association n'a pas obtenu les financements demandés, en particulier auprès de la Région et du Conseil départemental.

Cette subvention est adoptée à l'unanimité.

10) Convention avec Claire Xuan – exposition ASAES

Mme. Taupenot : Il est proposé la signature d'une convention avec l'Artiste Claire Xuan pour l'organisation d'une exposition ASAES au centre culturel Romain Rolland du 10 juillet au 26 septembre 2021.

ASAES est un projet qui incarne les cinq saveurs de la gastronomie mondiale (amer, sucré, acide, épicé et salé). Au-delà de cette exposition, l'artiste animera des ateliers autour du goût.

L'engagement financier de la commune est de 2 500 € HT.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

11) Médiathèque - Budget d'acquisition de livres imprimés

Mme. Taupenot : Afin d'actualiser la demande de subvention effectuée auprès du CNL (Centre National du livre), il est nécessaire d'adopter une délibération fixant le budget d'acquisition 2021 de la médiathèque prévu au BP 2021 :

- Livres adultes : 6 209 €
- Livres jeunesse : 3 105 €

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

12) Tarifs médiathèque

Mme. Taupenot : Il est proposé la création d'un tarif réduit pour les habitants extérieurs à Clamecy :

- À destination des demandeurs d'emplois, titulaires du RSA et étudiants à 10 € au lieu de 15 €
- La diminution du tarif jeune à 5 € au lieu de 10 €.

Rappel : pour les Clamecycois, l'ensemble des services de la médiathèque sont gratuits.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

13) Convention de partenariat avec Clam'VY.com

N. Bourdouné : Dans le cadre de ses activités, Clam'VY.com déploie un programme d'animations dans la ville. Une programmation régulière constituée de propositions variées : petits concerts, artistes de rue, déambulations viennent égayer les rues et les commerces de la ville notamment durant la période estivale et de Noël. Cette démarche contribue à l'attractivité de la ville. De son côté, la Ville soutient tout au long de l'année les actions visant à offrir aux habitants des occasions de découvrir des propositions culturelles accessibles au plus grand nombre.

La Ville s'engage à :

- ✓ Promouvoir les animations mises en place dans la ville.
- ✓ Soutenir financièrement les actions réalisées par Clam.VY.com par l'attribution d'une subvention à hauteur de **10 000 € (dix mille euros) pour l'année 2021.**
- ✓ Mettre à disposition de Clam'VY.com les moyens nécessaires pour la réalisation du programme d'animations en termes de logistique (équipements, fluides, coffrets électriques...), ceci en fonction des besoins décrits lors des réunions de préparation et des disponibilités du matériel municipal.

Clam'VY.com s'engage à :

- ✓ Organiser une programmation variée.
- ✓ Prendre en charge les frais liés à la venue des équipes artistiques (transports, hébergement, repas), droits d'auteur et droits voisins (Sacd, Sacem...).

Il y aura un marché nocturne tous les 15 jours et un concert en s'appuyant sur les bars ou les restaurants et cette volonté d'animer la ville pendant tout l'été.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

FINANCES :

14) Tarifs piscine :

N. Bourdoune : Il est proposé de modifier les tarifs d'entrée à la piscine à partir du 8 juillet 2021 :

	Tarif Actuel	Proposition
Entrée piscine Enfants moins de 6 ans	Gratuit	Gratuit
Entrée Enfants moins de 16 ans	0,80 € (hiver) 1,40 € (été)	1 € (hiver) 2 € (été)
Entrée Adultes	1,40 € (hiver) 2,80 € (été)	2 € (hiver) 4 € (été)
Abonnement Enfants Clamecy	15 € (30 entrées hiver - 15 entrées été)	Gratuit
Abonnement Adultes Clamecy	28,50 € (30 entrées hiver - 15 entrées été)	Gratuit
Abonnement Enfants Extérieurs	18 € (30 entrées hiver - 15 entrées été)	20 € (30 entrées hiver - 15 entrées été)
Abonnement Adultes Extérieurs	34,50 € (30 entrées hiver - 15 entrées été)	40 € (30 entrées hiver - 15 entrées été)
Groupes-Centres de Loisirs	18 € par groupe de 10 (accompagnateurs compris)	20 € par groupe de 10 (accompagnateurs compris)
Activité AQUAGYM	Nouvelle activité	3 € (accès à la séance uniquement)
Entrée Remise en Forme	2,80 €	3 €
Abonnement Remise en Forme Clamecy	28,50 € (15 entrées)	30 € (15 entrées)
Abonnement Remise en Forme Extérieurs	34,50 € (15 entrées)	40 € (15 entrées)

N. Bourdoune : dans le cadre de la politique globale d'accès à la piscine, il est proposé la **gratuité** de la piscine pour **les Clamecycois** à partir du 8 juillet 2021. Il présente les modalités d'établissement des cartes.

De la même manière que la Médiathèque est gratuite, que le musée est gratuit pour les Clamecycois, et que la commune vient de terminer des travaux d'un montant de 347 410,35 € on a considéré que la

Clamecycois venaient de payer leur entrée de piscine pendant les années à venir. Il y a cette nécessité à se familiariser avec l'eau pour certains car l'année prochaine la baignade de la Tambourinette sera ouverte au public et il est normal de mettre en place la gratuité de la piscine en direction des Clamecycois. En 2022, il s'agira de mettre en place une sorte de « pass-Clamecycois » et on a accès à des infrastructures culturelles et sportives, spectacles de la commune de façon gratuite.

J. Guibert : J'ai entendu que les travaux ont été payés par les Clamecycois pour 20 ans. On peut faire la même remarque pour les cantines scolaires. Je trouve qu'il faut un minimum de participation pour les personnes. C'est déjà une ligne en déficit. Elle coûte plus cher qu'elle ne rapporte, c'est mathématique. C'est un problème national. Ce service est en déjà déficit et une partie des Clamecycois n'y vont plus. On met une augmentation tarifaire pour les entrées pour les habitants des communes voisines devront payer la différence et on va tirer encore plus vers le bas. Il y aura moins de recettes et revoir les abonnements à la baisse. Les entrées actuelles à la piscine sont déjà très populaires et peu chères. Il faut un minimum de participation financière. Nous voterons contre.

N. Bourdoune Je ne cherche pas à vous convaincre. On a constaté pendant la période caniculaire, en mettant en place ce système de manière ponctuelle, qu'un certain public clamecycois qu'on ne voyait pas s'emparait de cette structure et qu'on voyait plus d'enfants venir dans cette piscine. Même en augmentant les tarifs des communes extérieures, ce ne sont pas elles qui vont payer le différentiel. Le déficit est tellement important qu'on serait quand même en déficit. L'augmentation est marginale pour les communes extérieures et la baisse est marginale. Les entrées de piscine, ce sont 2 à 3 000 € de recettes par an, c'est peu. La vraie question posée, c'est le coût global des infrastructures sportives partout ailleurs, car la gestion des infrastructures est devenue compétence communautaire. Il s'avère que notre Communauté de Communes est sur une posture non pas de territoire mais considère que c'est aux communes qui portent, qui rayonnent sur l'ensemble du territoire qu'il appartient de prendre en charge l'ensemble du déficit. Puisque Clamecy prend en charge une piscine qui profite à la place de la communauté de communes, sans prendre en charge la compétence ; on a considéré que les Clamecycois venaient de supporter l'investissement nécessaire qui leur permettait la gratuité.

J. Guibert : Je comprends par rapport au fait qu'on est les seuls à supporter ce coût. La bibliothèque est gratuite, mais qui amène à la culture et à la découverte. La piscine est plus une activité de loisirs et je pense qu'il est important d'avoir un minimum de participation car ce manque de recettes sera compensé par cette gratuité mais payé par les Clamecycois car on ne peut baisser le budget.

N. Bourdoune : Cette piscine est une structure d'activité populaire et c'est en discussion avec le directeur de la piscine et nous envisageons de mettre en place des cours gratuits de natation pour l'ensemble des Clamecycois. Nous devons ouvrir le site de la Tambourinette, il est de la responsabilité du maire que chacun puisse avoir accès à des cours de natation pour que personne ne se mette en danger à l'été 2022, même si la baignade sera surveillée. Concernant les coûts de réhabilitation de la piscine : 347 410 €. La livraison tardive d'une entreprise qui avait en charge la chaufferie, une procédure est en cours pour que cette entreprise soit soumise à des pénalités d'un montant de 65 000€.

Mme. Ciudad-Kadi : J'ai communiqué lors des deux derniers conseils d'école sur la délibération qui aurait lieu ce soir car les enfants des écoles ont été privés de piscine. Ils n'ont eu que 3 semaines pour l'apprentissage de la natation. J'ai communiqué espérant que les enseignants fassent le relais auprès des parents d'accompagner les enfants à la piscine. L'année dernière la piscine était en travaux, ensuite le COVID, on espère que les parents et les enfants vont pouvoir l'utiliser cet été.

J. Guibert : On vote contre. Vous parlez de la gratuité de la natation ce sera oui. Dans le journal du centre, on a indiqué qu'un personnel municipal incommodé par les émanations de la chaufferie. Comment va-t-il ?

Mme. Ciudad-Kadi : Elle a été inquiète et s'est angoissée mais c'était lié plus au stress qu'à des effets. Elle va très bien.

Ce dossier est adopté à la majorité (2 contre).

15) Refacturation des fluides au CIAS des Vaux d'Yonne

N. Bourdoune : Il convient de modifier la délibération prise lors du conseil municipal du 1^{er} juin 2021 pour la refacturation des frais de gaz 2019 et 2020 au CIAS des Vaux d'Yonne.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

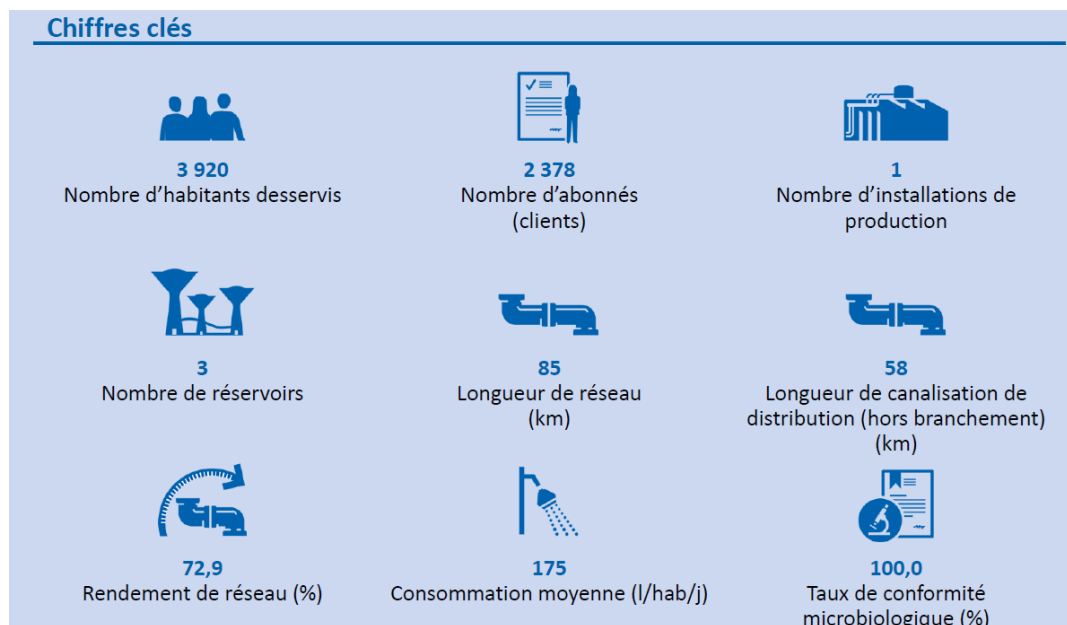
ENVIRONNEMENT :

16) Rapport annuel délégation de service public eau 2020

N. Bourdoune : Ce rapport est consultable en Mairie.

Rappel : Contrat d'affermage en date du 08/07/2009, prenant fin au 30/06/2021 avec une extension par voie d'avenant (délibéré en conseil municipal) jusqu'au 30/06/2022.

VEOLIA fournit l'eau potable à la ville de Clamecy ainsi qu'aux communes de Armes, Chevroches, Ouagne, Rix, au hameau de La Forêt à Surgy et au Hameau de Sembrèves à Oisy.



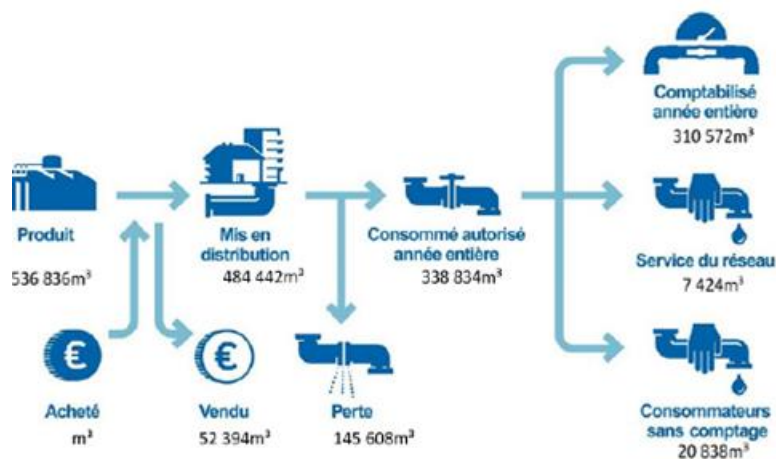
A Clamecy : 2 378 clients desservis pour 358 875 mètres cubes vendus.

En 2020 : rendement du réseau : 72,9 %.

Branchements en plomb renouvelés en 2020 : 10 (539 identifiés à ce jour).

Bon fonctionnement de la station de traitement. Eau de bonne qualité. 3 des 4 non-conformités en 2020 concernent un métabolite de pesticide (sous-produit d'une molécule de pesticide).

Synthèse des flux de volumes



M. Bourdouné : Une question à se poser concernant la décarbonation. Nous avons la problématique de captages sensibles. Le calcaire a un impact sur l'ensemble des installations des particuliers, cela nécessitera des investissements.

La présentation du rapport annuel est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX :

17) Dossier de Consultation des Entreprises – Rénovation de la Guinguette de la Tambourinette :

M. Alain Dedienne : Il convient de procéder à l'attribution de 6 lots sur les 12 mis en consultation, sur la base de la Commission d'Appel d'Offres ayant lieu le 05/07/2021 à 13h30 en mairie de Clamecy.

- Lot 1 : VRD / DEMOLITION / GROS ŒUVRE : 31 945,52 € HT Pousseaux Bâtiments
- Lot 7 : REVETEMENT SOL / FAIENCES : Delagnault 16 620,74 € HT
- Lot 8 : PEINTURE : Delagnault : 4 205,13 € HT
- Lot 10 : ELECTRICITE : Viodé : 29 542,96 € HT
- Lot 11 : PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION : Viodé : 59 676,08 € HT
- Lot 12 : DESAMIANTAGE : Michel 13 256 € HT

Les 6 autres lots feront l'objet d'une nouvelle consultation très prochainement, qui permet cependant de respecter le calendrier initial de réalisation du projet. Le gros œuvre et le désamiantage sont les premiers lots à intervenir.

M. Bourdouné : Une précision : le coût du désamiantage est une très bonne surprise. Les premiers actes du chantier sont des lots attribués, les travaux pourront démarrer dès septembre.

M. Méchin : Le lot 11 : 59 000 € à Viodé. Le complément n'est pas validé. L'option est 2 à 3 fois le prix d'autres propositions.

M. Alain Dedianne : Effectivement, l'option était trop élevée et n'a pas été retenue. Le rapport d'analyse des offres est consultable.

M. Trinel : L'option n'est pas retenue. Le coût correspond à la partie ferme de l'offre de l'entreprise et il y a une variante. On est libre d'accepter ou non cette variation. Cette variante sera certainement réalisée car elle consiste en la mise en place d'un système de refroidissement pour la chambre froide et sera indispensable pour l'exploitant. La démarche était de considérer qu'une entreprise qui se voit attribuer 2 lots, on a la capacité de négocier le coût de cette variante et c'est le travail du maître d'œuvre. Si vous souhaitez faire cette variante, elle sera très vraisemblablement moins cher que ce qui a été proposé.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

18) Berges de L'Yonne : actualisation du plan de financement concernant la tranche 2 port des jeux.

M. Alain Dedianne : Compte tenu de contraintes techniques, le calendrier de réalisation de la tranche 2 du projet des berges de l'Yonne doit être revu :

- La berge du quai des plaisanciers, qui constitue une partie du port des jeux (historiquement tranche ferme) est en mauvais état. VNF doit se charger de sa réfection mais ces travaux ne sont pas envisageables en 2021. Il est donc nécessaire de faire de ces travaux une tranche optionnelle qui sera affermée plus tard.
- De ce fait, une partie du quai du Perthuis, qui relie le port au pont de Bethléem, peut être envisagée par anticipation.

Actuellement, la ville de Clamecy négocie avec la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne la répartition des coûts du projet des berges de l'Yonne (Tranche 2 - rénovation et modernisation du port des Jeux). Afin de pouvoir demander les subventions les plus élevées auprès de la région, il est proposé l'actualisation du plan de financement comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux port des jeux, rue des jeux	404 273,74	Etat	180 557,50
Travaux quai des plaisanciers	58 448,00	Région	196 141,44
Travaux quai du Perthuis	118 477,66	SIEEEN	49 397,50
Honoraires	72 605,41	Autofinancement	227 708,37
TOTAL	653 804,81		653 804,81

Mme Maillard : Je suis pour les travaux. Sur Clamecy, faire des travaux, c'est bien pour notre ville, on en a besoin. Néanmoins, il est nécessaire de finaliser les travaux en cours : de la librairie Compain, du gymnase de la Tambourinette, des extérieurs du gymnase, du revêtement du chemin des Amoureux, des berges de l'Yonne, du quai des passerelles, du parking de la place des Promenades et l'église de Bethléem dont nous ne connaissons pas le sort actuellement.

I Ciudad-Kadi : Madame Maillard, les travaux ne se situent pas autour de là où on habite. Il y a votre quartier, mais il y a d'autres parties de Clamecy à aménager.

Mme Maillard : dans les travaux que je viens de citer, il n'y a pas que mon quartier. Quand je parle du parking de la Place des Promenades, du gymnase de la Tambourinette, ce n'est pas mon quartier, c'est l'aménagement pour les scolaires, la librairie Compain, ce n'est pas mon quartier et l'église de Bethléem ce n'est pas mon quartier.

M. Bourdouné : on va vous répondre point par point. La librairie située dans le Grand Marché, l'ancien propriétaire ne souhaite pas que l'on utilise son nom, par respect pour l'ancien propriétaire, on utilisera la dénomination « ancienne librairie rue du Grand Marché ». Contrairement à une fake news, ce bâtiment n'a pas été emballé pour être envoyé aux Etats Unis, rassurez-vous Madame Maillard. Concernant ce bâtiment, après de nombreux échanges avec l'ABF et l'architecte en charge de proposer un projet, nous sommes arrivés à un compromis entre ce que souhaitait la collectivité et ce que ne souhaitait pas l'ABF. Nous souhaitons conserver une structure bois, et faire de ce bâtiment un ensemble totalement vitré avec à l'étage des espaces de télétravail en coworking. L'architecte finalise le projet pour que nous puissions ensuite enclencher les travaux qui vont amener à la réalisation totale de ce bâtiment.

Parking de la place des promenades : Comme vous le savez, 1ère opération de démocratie participative, le temps des cerises dans les vergers, la 2^e avec la place des promenades : 37 propositions des habitants. Nous enclenchons tout un travail de rencontres avec les personnes qui ont formalisé différentes propositions pour construire un consensus à charge pour ces habitants de valider une proposition ensuite soumise pour validation par les habitants de la commune. Vous parlez de la place des promenades, je parle de l'ensemble de ce quartier car il y a la rue de la Tourlourdeau, voie qui permet d'y accéder.

Vous avez oublié dans les travaux à venir : 4 rues autour de la Collégiale qui vont être réhabilitées dans l'automne. C'est déjà engagé.

Gymnase de la Tambourinette : les travaux sont en cours de finalisation. La commission de sécurité est prévue le 9 septembre, sachant qu'entre temps nous devons initier des travaux de sécurité pour une aire de pompage pour les pompiers pour parer à tout risque d'incendie qui mettrait en danger les jeunes et les usagers de cette infrastructure.

Concernant la rue du Port, qui est la vôtre et comme cela a déjà été évoqué, des travaux de réhabilitation de la rue du port pour finir totalement l'espace de la Tambourinette auront lieu d'ici 2 ans une fois que nous aurons fini les travaux de réhabilitation de la Tambourinette. Nous ne pouvons pas faire la voirie alors que des engins de chantier vont y passer. A cette occasion, nous installerons un nouveau portique plus sécurisé et sécurisant pour toute intrusion imprévue.

Concernant le chemin des amoureux, l'entreprise Merlot aurait dû intervenir. Ils se sont engagés sur la 2^e quinzaine de juillet. En tant que représentant de l'exécutif de la collectivité, je l'ai informé qu'elle sera au même titre que certaines entreprises ne respectant pas leurs engagements, soumis à des pénalités.

Eglise de Bethléem : Je m'impatience, on y était hier avec la Directrice des services, la Directrice des Finances et Madame Kadi. À la suite d'échanges avec l'architecte cabinet Perrot qui doit faire des propositions en lien avec la DRAC, j'aurai dû signer le PC il y a déjà 1 ou 2 mois. Le cabinet d'architectes a pris du retard. Nous sommes arrivés à un compromis après une intervention que je qualifierais de « musclée » de Mme Trinél auprès du cabinet. On était sur la signature d'un permis de construire global qui intégrait les 3 dernières tranches. Le cabinet a pris du retard sur la 4^e Tranche qui est l'aménagement en ERP, du fait de la destination du lieu en lieu d'expression multiculturelle. Nous avons considéré que, car j'ai bien l'intention d'inaugurer ce bâtiment totalement réhabilité en 2026 pour le centenaire de l'église de Bethléem. Nous ne pouvons plus attendre le bon vouloir de

l'architecte. D'ici une à 2 semaines, nous allons signer un PC non global mais sur la 2^e et 3^e tranche et ils pourront travailler sur la 4^e tranche. Dès signature du PC, nous pourrions engager la suite des travaux.

Vous avez raison de souligner que depuis le début de ce mandat nous sommes engagés dans une vraie politique du réaménagement du cadre de vie des Clamecycois. Je suis très content, on avance à marche forcée avec des contraintes qui sont celles des aléas : des entreprises, du contexte sanitaire. Mais on avance avec une dynamique projet. Dès l'automne nous vous présenterons d'autres programmes envisagés pour 2022 et jusqu'au terme du mandat et dans une démarche pluriannuelle. Soyez assurés que nous travaillons, l'équipe municipale et les services municipaux activement, à la réhabilitation de notre cadre de vie et à l'augmentation de l'attractivité de notre territoire.

Mme Maillard : Pour répondre concernant la Librairie du Grand Marché : je vous rassure. Je n'ai pas cru à cette fake news. J'ai même été un peu amusée par l'article du Journal du Centre.

M. Bourdoune : Cela fait parler aussi de Clamecy d'une autre manière comme les masterclass ou le drapeau. Cela fait parler de la commune et participe de son rayonnement et donc de son attractivité.

M. Alain Dedienne : Merci monsieur le Maire pour ces informations qui sont très importantes.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

19) Berges de l'Yonne : création d'un fonds de concours

M. Alain Dedienne : Pour la gestion financière des travaux relatifs aux berges de l'Yonne, tranche 2, réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne, il y a lieu de créer un fonds de concours permettant à la communauté de communes de verser son avance de trésorerie à la Ville de Clamecy.

Ce dossier est retiré de l'ordre du jour car la création d'un fonds de concours n'est pas adapté pour les berges de l'Yonne.

M. Bourdoune : Pour le chemin des passerelles, on est sur un projet en partenariat avec la Communauté de communes pour l'assainissement et VNF pour les déversoirs. On est sur une problématique avec VNF qui nous obligent à différer les travaux, car VNF ne peut s'engager sur une programmation automne hiver. VNF ne peut garantir un positionnement pour cette année. Le chemin des passerelles est donc différé. Ce sera le dernier acte de liaison douce, entre le centre-ville, via l'église de Bethléem et la Tambourinette.

D'ailleurs, on a pu admirer de magnifiques trottoirs refaits sur le pont de Beuvron.

DIVERS :

20) TZCLD : Désignation d'un délégué de la commune

N. Bourdoune : le dossier prend forme.

1) Première expérimentation il y a 4 ans avec 10 territoires retenus dont Prémery pour éradiquer le chômage de longue durée.

Le principe est « Nul n'est inemployable », ce n'est pas l'activité qui manque et l'argent ne manque pas quand on voit ce que coûtent à la société le coût des allocations ou autres aides soit entre 27 à 32 000 €/an en fonction de la situation de santé.

- 2) Une 2^e loi d'expérimentation votée en décembre qui habilite 50 nouveaux territoires. Notre territoire s'est positionné, de manière coordonnée avec 5 territoires. Nous avons fait acte de candidature, nous avons monté un vrai projet en s'appuyant sur le tissu de la commune local, les privés d'emplois du territoire, les chambres consulaires et on envisage à terme, la création de 140 à 150 emplois et donc le principal employeur du territoire, si on est retenu.

Le dossier de d'habilitation doit être déposé la semaine prochaine. Les projets sont soumis à évolution avec une présentation à faire dès l'automne et, si tout va bien, nous serons retenus et nous pourrions commencer cette nouvelle aventure que sera la mise en place effective de cette entreprise à but d'emploi.

Il y a lieu de désigner un délégué représentant de la commune.

M. Alain Magnien est désigné à l'unanimité.

Information au Conseil

M. Bourdune : La délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 autorise M. Le Maire à signer une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 500 000 €.

Pour information au Conseil Municipal, une ligne de trésorerie est en cours de contractualisation auprès de la Caisse d'Epargne. Ses caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 500 000 €

Taux : 0,70 %

Frais de dossier : aucun.

Pour rappel, la ligne de trésorerie constitue un outil de gestion non budgétaire permettant à la collectivité une plus grande flexibilité dans ses paiements. Elle permet notamment de respecter les délais légaux de paiement des entreprises.

Les intérêts sont calculés en cas de mobilisation des fonds, et s'appliquent sur le montant sollicité ainsi que sur la période de sollicitation. Par conséquent, si elle n'est pas utilisée, la ligne de trésorerie ne coûte rien à la collectivité.

Cette ligne de trésorerie est créée au cas où car nous sommes tributaires des versements de l'Etat et des subventions, car l'Etat n'est pas toujours le meilleur payeur et que notre collectivité ne soit pas en difficulté.

Mme Maillard : Une information pour M. Deniaux et Mme Camain. Je profite de leur présence pour les féliciter pour leur élection départementale au sein de notre territoire. En tant que conseillère de la minorité je me tiens à leur disposition pour œuvrer ensemble au sein de notre si beau canton.